



Les Genevez, le 28 août 2017

## AVIS OFFICIEL

### **Elections communales du 22 octobre 2017** (Selon publication au Journal officiel du 30 août 2017)

#### **Ouverture du bureau de vote**

Dimanche 22 octobre 2017 de 10h00 à 12h00

Le scrutin est clos le dimanche à 12h00.

#### **Sont à élire**

##### Système majoritaire :

Maire

Président(e) des assemblées

Vice-président(e) des assemblées

##### Système de la représentation proportionnelle :

6 membres du Conseil communal

#### **Sont éligibles**

Les Suisses jouissant du droit de vote dans la commune **ainsi que les étrangers ayant l'exercice des droits civils et politiques, à l'exception de la fonction de maire pour ces derniers.**

#### **Calendrier des échéances**

Dépôt des listes et des actes de candidature :

**Lundi 11 septembre 2017 à 18h00**

Retrait de candidatures sur les listes :

**Vendredi 15 septembre 2017 à 18h00**

Correction des listes et des actes de candidature :

**Lundi 2 octobre 2017 à 18h00**

#### **Contenu des listes**

Pour les élections selon le système de la représentation proportionnelle :

- **nom, prénom, année de naissance et profession des candidats**

Les listes doivent porter la signature manuscrite d'au moins cinq électeurs, domiciliés dans la commune, ainsi que la mention de deux mandataires et d'un suppléant. Un électeur ne peut apposer sa signature sur plus d'une liste.

#### **Contenu des actes de candidature**

Pour les élections selon le système majoritaire à deux tours :

- **nom, prénom, année de naissance et profession du ou des candidats**

Les actes de candidature doivent porter la signature manuscrite du candidat et celle d'au moins cinq électeurs, domiciliés dans la commune.

#### **Scrutins de ballottage**

Les éventuels scrutins de ballottage (2<sup>ème</sup> tour) auront lieu le **dimanche 12 novembre 2017**.

Les actes de candidature devront être déposés jusqu'au **mercredi 25 octobre 2017 à 18h00**.

## **Renouvellement des membres des commissions en fin d'année 2017**

---

La fin de l'année 2017 concorde avec la fin de la législature communale 2013-2017. A cet effet, les membres des commissions suivantes devront être renommés par l'assemblée communale qui se tiendra dans le courant du mois de décembre prochain :

- Commission communale d'estimation
- Commission de vérification des comptes
- Commission du cercle scolaire La Courtine

Si des personnes sont intéressées à intégrer l'une de ces commissions, nous les prions de s'adresser d'ores et déjà au secrétariat communal.

## **Convocation à l'assemblée communale extraordinaire** (publication au Journal officiel du 30.08.2017)

---

### **Mercredi 20 septembre 2017, à 20h15, à la salle communale**

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de la dernière assemblée communale
2. Prendre connaissance et approuver les nouveaux statuts du Cercle scolaire primaire de La Courtine
3. Discuter et voter un crédit de Fr. 70'000.- destiné à l'achat d'un nouveau bus scolaire pour le Cercle scolaire de La Courtine ; financement par un emprunt des communes membres
4. Discuter et voter la dissolution du Syndicat pour la gestion des biens propriété des communes des Franches-Montagnes par l'abrogation de son règlement d'organisation approuvé par le Gouvernement le 4 octobre 1995

Les statuts mentionnés au point 2 ainsi que le règlement d'organisation mentionné au point 4 sont déposés publiquement au Secrétariat communal 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale où ils peuvent être consultés. Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public, par écrit et dûment motivées, au Secrétariat communal.

Le procès-verbal de l'assemblée mentionné sous chiffre 1 peut être consulté au Secrétariat communal ou sur le site internet [www.lesgenevez.ch](http://www.lesgenevez.ch). Les demandes de compléments ou de rectifications pourront être adressées, par écrit, au Secrétariat communal au plus tard un jour avant l'assemblée ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

## **Dépouilles**

---

Les personnes souhaitant acquérir une dépouille sont priées de s'adresser directement au garde forestier, M. Guillaume Schaller tél. 079 706 21 24. Il n'y a plus de journée de distribution.

Le Conseil communal